

Localisation : 35
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD

Référence : IA35000404

Titre courant : promenades.
Dénomination : promenades

Cartographie : Lambert1 0274800 ; 0278500 ; 1114000 ; 1111000

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1998 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1998

HISTORIQUE

Auteur(s) :
Angier Alexandre (architecte), Neerman (architecte) .

Commentaire : Dinard possède 14 km de promenades côtières de la Vicomté à l'anse de la Roche Pelée. L'étendue de ce parcours rend compte de la diversité des paysages de la station situés sur la Rance et sur la haute mer. La plupart de ces chemins de ronde ont été aménagés par les municipalités successives. Néanmoins, vers les années 1895, l'architecte Alexandre Angier et le député Michau se proposent de prendre à leur charge une partie des travaux à exécuter sur le chemin de ronde de la Malouine. En 1900, le service du Génie cède à la ville de Dinard le chemin menant à la cale, au sud de la batterie du Moulinet, et en 1903 s'ouvre la promenade Robert Surcouf d'où l'on découvre l'un des plus beaux panoramas de Dinard. En 1907, le conseil municipal vote le projet dû à l'architecte Neerman de la corniche des Deux Rives, qui s'est transformé en une digue promenade, prolongée en 1914 par la digue de l'Ecluse qui est inaugurée par le président de la République Raymond Poincaré. En 1921, la ville acquiert un nouveau terrain domanial qui lui permet de réaliser en 1928-1929 un chemin public menant de la grève de l'Ecluse à la pointe du Moulinet, permettant ainsi aux promeneurs de faire le tour de l'isthme. Quant aux grands travaux d'endiguement, ils sont réalisés dans les années 1930, époque de la construction de la promenade au Clair de lune, et de l'aménagement du chemin de ronde de la Malouine. Sur la promenade au Clair de lune ont été érigés un bas-relief d'Armel Beaufils sur le débarquement de Jean IV de Bretagne à Dinard en 1379 et un buste de Paul Crolard, maire de Dinard du 17 mai 1908 au 10 décembre 1919 et du 29 janvier 1927 au 25 août 1930, par L.H Nicot. Sur la promenade de la pointe du Moulinet se trouve un panoramique sur les îles aperçues de la pointe du Moulinet, signé P.Briand et Bernard, Volvic. Sur la promenade des Alliés se trouve une plaque commémorative du centenaire de l'arrivée à Dinard de ses premiers résidents britanniques, oeuvre en bronze de C.E Poirier.

DESCRIPTION

RECENSEMENT : repérées : 5 étudiée : 1

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine. Série O. Voirie urbaine Dinard-Saint-Enogat : 10 O5 (1890-1932).

A.D. Ille-et-Vilaine. Série O. Voirie urbaine Dinard-Saint-Enogat : 11 O 5 (1890-1932).

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591.

Documents figurés

Extrait du plan de délimitation du rivage de la mer, de la grève de l'écluse à la pointe du Moulinet, à joindre au rapport....sur la demande présentée par la ville de Dinard, 20 avril 1921 (A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591).

-Voie urbaine N° 2, du port du Moulinet au Bec de la Vallée, plan parcellaire, tiré au bleu, 1902, par René Aillerie. (A.D. Ille-et-Vilaine : Série 10 O5 .1890-1932.

-Voie urbaine N° 2, du port du Moulinet au Bec de la Vallée, plan général. (A.D. Ille-et-Vilaine : Série 10 O5.1890-1932).

Extrait du tableau d'assemblage de Dinard, avec indication des accès des différents chemins de ronde, par L. Winter, 1975 (Bulletin Municipal de Dinard, 1975).

La Bretagne en couleur Dinard (I. et V.) V 317 – La piscine. Edition d'Art JOS, cliché Heurtier Rennes, carte postale, (s.d.), A.P. : Morgand Nantes.

Bibliographie

FERMIN, Henri. - **Les rues de Dinard.** - Dinard : Danclan, 1991.

La côte d'Emeraude 27, 28 janvier 1906.

La côte d'Emeraude, 09, 10 février 1906.

La côte d'Emeraude, 12, 13 mai 1906.

La côte d'Emeraude, 26, 27 mai 1906.

La côte d'Emeraude, 09, 10 février 1907.

La côte d'Emeraude, 04, 05 mai 1907.

Le Journal de Dinard et de la côte d'Emeraude, 23 mai 1927.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Doc. 1	La Bretagne en couleur Dinard (I. et V.) V 317 – La piscine. Edition d'Art JOS, cliché Heurtier Rennes, carte postale, (s.d.), A.P. : Morgand Nantes.	96 35 0133 X
Fig. 1	Vue générale de la piscine de la Promenade des alliés.	95 35 0835 X
Fig. 2	Vue de situation prise de la Promenade.	95 35 0741 X
Fig. 3	Panoramique en lave détaillée situé sur la Promenade Robert Surcouf. Signé P. Briand et Bernard Volvic.	98 35 1004 X
Fig. 4	Plaque commémorative du centenaire de l'arrivée à Dinard des premiers résidents britanniques. Signée C.E. POIRIER	98 35 1014 X

ANNEXE CHRONOLOGIQUE

1894 1895

A.D. Ille-et-Vilaine. Série O. Voirie urbaine Dinard-Saint-Enogat : 10 O5 (1890-1932).

1894. Délibération du Conseil Municipal du 4.11.1894 : le chemin de ronde est interrompu entre la propriété de M. Michau et les terrains de M. de Pommereul, devant la propriété de M. Frièze, à proximité du chemin des Marettes. Des pourparlers s'engagent avec l'architecte Alexandre Angier et le député Michau, qui propose de prendre la moitié de la dépense à sa charge.

1895. Délibération du Conseil Municipal du 17.2.1895 : amélioration du chemin de ronde entre les propriétés de M. Michau et M. Frièze, à l'extrémité du chemin de la Croix-Jarret à la mer.

Construction d'un mur de soutènement et de marches d'escalier pour atteindre le chemin de la Croix-Jarret.

1900

A.D. Ille-et-Vilaine. Série O. Voirie urbaine Dinard-Saint-Enogat : 10 O5 (1890-1932).

Délibération du Conseil Municipal du 16.12.1900 : acquisition des terrains dépendant de l'ancienne batterie.

Les terrains et bâtiments de l'ancienne batterie viennent d'être déclassés et remis au Domaine par le service du Génie. Le chemin d'accès à la batterie et le chemin de ronde sont cédés à la ville de Dinard, soit : le chemin menant de la Cale de Dinard au sud de la batterie.

"Cette décision donne assurément satisfaction aux vœux si souvent exprimés par la population.

La pointe du Moulinet, est l'un des sites les plus pittoresques de notre commune, et c'est incontestablement l'endroit d'où l'on découvre le plus beau panorama de nos côtes.

L'ouverture au public du chemin de ronde jusqu'à présent fermé, et maintenant abandonné par le Génie, va constituer un nouvel attrait pour nos visiteurs.

Mais la mesure ne serait pas complète si elle devait s'arrêter là. Il vous semblera sans doute comme à moi qu'il est indispensable pour la commune, afin de pouvoir en tirer tout le parti désirable, d'être autorisé à prolonger le chemin qui nous est concédé tout autour de l'ancienne batterie, en longeant les murs de la villa St Germain pour aboutir au chemin vicinal n°13. Cela permettrait au promeneurs de circuler librement, sans être obligés de revenir sur leurs pas."

1903.

A.D. Ille-et-Vilaine. Série O. Voirie urbaine Dinard-Saint-Enogat : 11 O 5 (1890-1932).

Délibération du Conseil Municipal du 11.3.1903 : projet d'amélioration du chemin de ronde de l'ancienne batterie du Moulinet et Construction d'une voie faisant suite au chemin donnant accès à cet ouvrage.

Classement dans la voirie urbaine du nouveau chemin acquis de M. Darblay et déclassement de celui qui lui est cédé en échange.

Délibération du Conseil Municipal du 11.6.1903 : le chemin de ronde prend le nom de Robert Surcouf. "Si le fort du "Moulinet" qui protégeait l'entrée de la Rance a disparu, il sera remplacé sur ce rocher qui s'avance dans la mer, par le nom du marin dont l'intrépidité jeta si souvent l'effroi dans les rangs ennemis" écrit le sous-préfet au Préfet d'Ille-et-Vilaine, dans une lettre du 22.6.1903 1905. Délibération du conseil municipal du 24/2/1905. Modification du projet de construction d'un passage au môle, approuvé le 13/6/1904.

- construire un passage bien aménagé allant directement de l'ancien fort au môle
- enlever une partie de la falaise, du côté de la mer et y établir des murs de soutènement
- escarper une partie de la falaise du côté de la propriété Camac pour la consolider et établir l'entrée du passage.

ANNEXE CHRONOLOGIQUE (suite)

1906

La côte d'Emeraude, 09, 10 février 1906
Promenade Robert Surcouf, sise au Moulinet.

1906-1907

La côte d'Emeraude 27, 28 janvier 1906
Article du Capitaine Poussinneau, conseiller municipal dinardiste
Mention du projet de corniche des Deux Rives.

La côte d'Emeraude, 12, 13 mai 1906
Mercredi dernier, dépôt des éléments de l'enquête à la mairie.
M. Brugaro, conseiller d'arrondissement et maire de Pleurtuit: commissaire enquêteur.
Apparente pression contre le projet.
Nécessité de modifier le plan présenté: « *Au lieu d'aboutir en perpendiculaire au boulevard de l'Ecluse, avec un mur abrupt, utilisez le terrain communal, et supprimant le dit mur, arrivez en pente douce avec une emprise suffisamment en dehors de la plage pour présenter un motif d'ensemble avec l'escalier en encorbellement que va faire édifier le Casino* ».

La côte d'Emeraude, 12, 13 mai 1906
Compte rendu du Conseil Municipal
Nécessaire modification du projet : résultat de l'enquête.
Faire déboucher la digue près du Casino dans la partie basse du boulevard, ce qui permettrait de diminuer de plus de quatre mètres la hauteur de la maçonnerie à édifier sur la plage.
Le parapet serait en même temps remplacé par une grille ou une balustrade ajourée et grâce à quelques voûtes en décharge l'aspect général de la digue cesserait d'évoquer la sinistre pensée d'un mur de prison.

La côte d'Emeraude, 26, 27 mai 1906
La corniche doit se flaire à flanc de coteau, mais nécessaire autorisation des deux propriétaires des terrains, mais ils y sont opposés.

La côte d'Emeraude, 26, 27 mai 1906
Lettre de la mairie à MM. Massion, Dufiocq et Lesage après résultat de l'enquête.
Soumission du nouveau plan à M. Harel de la Noé, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et de M. Corbeau, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à Rennes.

La côte d'Emeraude, 09, 10 février 1907
... Ah ça, quand allons nous en finir avec cette question de la digue ?
.... manque d'accord entre la Commission des travaux et les indications fournies par ingénieur des ponts et Chaussées des Côtes du Nord.
Pour projet de corniche, appel aux lumières de M l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées des Côtes du Nord, M. Harel de la Noé
Etablissement de données par lui afin d'établir un plan
Plan jugé impropre par la Commission des travaux à Dinard
Opinion soumise au Conseil à venir
Signé Rochebrune.

ANNEXE CHRONOLOGIQUE (suite)

La côte d'Emeraude, 02, 03 mars 1907

Rien de décidé. Attente des pourparlers engagés entre la ville et M^r Matien...

La fameuse digue boulevard a tout simplement l'air de se transformer en chemin de ronde.

Quant au projet Neerman, on le refond complètement, et pour le projet Harel de la Noé, on a toujours l'air de l'ignorer.

La côte d'Emeraude, 23, 24 mars 1907

Commission des travaux réunie jeudi dernier à la mairie pour trancher définitivement l'intéressante question de la digue ou corniche des Deux Rives

M. Massion, parle en son nom et celui de M. Duloch, absent, : refus de se prêter au projet tel que le conçoit le Conseil.

Seule concession prête à faire : qu'un chemin de ronde (pour piétons) passa, chez lui le plus près possible du plein de mars à condition que le chemin partant du boulevard de l'Ecluse rejoignit la cale en tournant autour de la pointe Mortemart et rejoignant la promenade du Moulinet et deuxièmement, qu'une promenade semblable fut créée tout autour de la pointe de la Malouine jusqu'à l'embranchement des Marettes et troisièmement, qu'en aucun cas, il n'y eut percement de tunnel. Cette proposition mise aux voix est repoussée à l'unanimité.

Parole à M. Neerman, exposé des deux plans techniques en présence.

A la suite d'un échange de vues avec M. Harel de la Noé, l'établissement d'une digue en ciment armé avait paru possible et économique...

L'honorable architecte (Neerman) expose à la Commission des travaux qu'il a pu voir de M. Harel de la Noé, étudier dans ses bureaux les divers éléments du projet de son ingénieur et qu'à la suite d'un échange de vues techniques, M. Harel de la Noé a lui-même reconnu, pour une partie de l'ensemble la plus exposée à la pression directe du flot l'impraticabilité de l'idée qu'il avait tout d'abord émise.

De plus, et les membres du Bureau le reconnaissent, la pensée de trouver une économie dans le projet doit être écartée, en raison d'un prix de base erroné, qui a été prévu pour le placement des pilastres, prix différemment sensible de celui qui serait atteint dans la réalité...

M. Neerman présente donc deux projets, l'un mixte comportant dans la partie possible, l'application des pilastres en ciment armé, l'autre unifié comportant le plan d'une digue pleine de raccords sur les rochers partout où le terrain le permet. Les deux projets sont mis aux voix. Le premier est écarté, le mélange de maçonnerie pleine et d'arches en ciment armé n'est pas heureux, de plus, l'entretien d'avenir serait onéreux. Le second projet, celui de M. Neerman, est adopté à l'unanimité...

Un seul inconvénient subsiste, contre lequel à tout prix il faut réagir : l'empiétement de la base de la digue sur la plage. Cet empiétement serait évité si les propriétaires riverains consentaient au passage de la digue sur leur partie de rochers, au-dessus du plein de mars.

Il y a en effet, au bas de la propriété de M. Dufloch, en particulier une pointe que le projet contourne et qui oblige d'empiéter sur la plage à son raccordement. Devant le refus formel de ces messieurs, une seule ressource subsiste : l'expropriation

Le projet a pour Dinard une importance telle que rien ne doit être négligé pour le faire aboutir dans les conditions les meilleures.

La Commission se rallie à cette opinion et la demande d'expropriation est votée à l'unanimité.

Donc, résumé de la question :

Le projet de digue pleine, élaboré par M. Neerman à la suite d'importantes modifications imposées par le Conseil municipal est adopté.

Il respecte en son ensemble le dessin des rochers, prévoit en divers endroits des effets de verrues, plantations destinées à masquer la maçonnerie et à l'endroit de son raccordement avec le terrain municipal et le boulevard de l'Ecluse, ne prend plus de la plage qu'une infime partie, à la suite d'une modification consécutive à l'expropriation touchant tous les riverains.

ANNEXE CHRONOLOGIQUE (suite)

La côte d'Emeraude, 04, 05 mai 1907

Ne serait-il pas possible pour la commune de rendre productive au lieu de coûteuse, l'idée de la corniche ?... On utiliserait le terrain Frangeul en le vendant ou le louant avec promesse de vente à une société ou un particulier qui sur l'emplacement et en sous-sol (puisque le terrain est grevé par des droits de vue) établirait un concert promenade avec scènes de théâtre ou s'exhiberaient des attractions de toutes sortes, guignols d'enfants, tableaux vivants...

Le dessus serait aménagé en terrasse de bar ou terre plein public. Il est incontestable qu'il y aurait là après une mise au point nécessaire, les éléments d'un réel attrait pour les baigneurs en même temps que la possibilité pour la commune de retrouver bien aisément une partie des débours qu'elle a du faire et à quel taux !... pour ce terrain, ce qui du coup diminuerait sensiblement le prix de revient de la corniche...
Signé A.P.

1914

Sous le mandat de Paul Crolard

Inauguration par le Président de la République Poincaré le 30 mai 1914 de la digue promenade des Alliés

La descente à la plage de l'écluse est aménagée en 1937 et un jardin public fait place à l'ancienne villa Sand-Pit appartenant au peintre américain Henry Moulton.

1921

A.D. Ille-et-Vilaine : 2Q 591

Concession temporaire accordée le 27 mai 1921 à la ville de Dinard d'un terrain domanial faisant partie du rivage de la mer afin d'établir un chemin public de la grève de l'écluse à la Pointe du Moulinet. Projet réalisé en 1928 1929.

1927

Cimentage de la digue et construction d'un bassin pour les enfants d'une profondeur de 30 cm.

Le Journal de Dinard et de la côte d'Emeraude, 23 mai 1927.

Vers 1930

Promenade au Clair de Lune

Projetée par Paul Thorel réalisée par Paul Crolard et terminée sous le mandat de René Kieffer. La palmeraie sera aménagée en 1932 par M. Winter, responsable des jardins de la ville de Dinard.

En 1935 1936 : prolongement de la digue

Chemin de ronde de la Malouine

Commencé sous le mandat de Paul Crolard est prolongé vers 1935 jusqu'au jardin du Port Riou.

- ANNEXE I -

Chemins de ronde, par L. Winter. Extrait du Bulletin Municipal de Dinard, 1975.

SOUS LE CHARME DE SES « CHEMINS DE RONDE »

Les « chemins de ronde » longs de quatorze kilomètres en bordure de mer, sont les plus étendus du département, mais aussi les plus variés en raison de leur exposition aux quatre points cardinaux.

Commençons notre promenade à la Vicomté dans un décor de haute futaie romantique où nous découvrons à chaque pas, au travers d'épaisses frondaisons, dans les jeux des ombres et des lumières, des sites merveilleux tels que ceux, sauvages et boisés de la rive droite de la Rance, du Rocher de Bizeux, de Saint-Servan gardé par sa légendaire tour « Solidor », de la ville de Saint-Malo telle une forteresse flottante prolongée par les îlots des Bey.

Après deux bonnes heures de marche tranquille, sur ce chemin façonné depuis des décennies par la circulation des douaniers, mais aussi par celle des promeneurs avides de calme, de repos, de rêverie, loin du bruit, si ce n'est celui des oiseaux et du flot qui se brise sur les rochers, nous arrivons sur la plage du Prieuré. Là, prend naissance la promenade du « Clair de Lune » relais du chemin de ronde, longue de plus de deux kilomètres.

Sans vous en douter vous êtes déjà en ville, mais protégés du bruit de la circulation par la falaise où se marient villas, jardins en terrasses, parterres à la végétation inattendue tant par sa variété que par son exotisme. En effet, l'on y rencontre des centaines d'espèces, souvent rares, provenant des Indes, de Chine,

du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Tasmanie, apportées par des navigateurs et surtout par nos amis britanniques férus de botanique.

C'est ainsi que voisinent, les eucalyptus d'Australie, les mimosas dont certaines espèces fleurissent tout l'été tandis que d'autres parfument ce coin privilégié durant l'hiver, en n'ayant rien à envier à ceux de la Côte d'Azur.

Les bananiers d'Abyssinie, les oliviers du bassin méditerranéen, les grenadiers à gros fruits d'Afghanistan, les cèdres du Liban, de l'Himalaya, les pins d'Alep, d'Autriche, de Corse, de Californie, les cyprès pyramidaux de Perse, de Californie et d'Arizona, les palmiers phœnix des Canaries et les trachycarpus de Chine, d'Himalaya et d'Afrique, sont autant de preuves vivantes de l'extrême douceur du climat dont bénéficie, grâce à son exposition, le « Quai de la Perle ».

N'oubliez pas de saluer au passage le Ginkgo biloba, « l'arbre aux 40 écus » unique survivant d'un grand nombre d'espèces éteintes et pour qui fut créée l'expression de « fossile vivant ». Il vit sur la terre depuis plus de 300 millions d'années, reste rare en Europe, mais est présent à Dinard où quelques pieds ont été plantés dans les jardins fleuris qui dominent la promenade du « Clair de Lune ». D'ici quelques années, la majesté de leur haute stature, l'éclatement d'or de leur feuillage en automne, s'ajouteront au charme botanique de cette partie unique du chemin de ronde.

(Suite page 28.)



(Photos DOUCET.)



Le BAR-RESTAURANT de l'AÉROPORT

DINARD - PLEURTUIT - SAINT-MALO

Gérance : M. et M^{me} G. LEONCELLI

Vous propose

ses menus, sa carte, ses spécialités
et sa terrasse pour votre détente à
— l'heure de l'apéritif et du thé —

Cuisine soignée
dans un cadre panoramique

Repas de famille et d'affaires

Mariages - Banquets

Téléphone : (99) 46.18.97



131



(Photos DOUCET.)

(Suite de la page 25.)

Après avoir quitté cette promenade en lisière de la baie du Prieuré, nous continuons notre marche le long de la pointe du Moulinet, cette fois vers la mer ouverte, où les grands vents du large, nous apportent avec les embruns la forte odeur iodée de la végétation marine.

Encore quelques kilomètres à parcourir en passant par le Port-Riou, Saint-Enogat, le Port-Blanc pour arriver à la limite des communes de Dinard et de Saint-Lunaire, dont le nom évocateur de « Fourberie » aurait été donné par saint Enogat, lors de l'évangélisation de la Côte d'Emeraude, à ce lieu dont les habitants prétendaient ne pas ouïr les cloches de la chapelle appelant à la prière.

Ainsi se termine cette longue promenade pleine de charme, d'enchantement, où la tranquillité prête à la rêverie, à la douceur de vivre ; mais aussi peut-être rencontrerez-vous les « gardes pentières », ces gardes bénévoles, agréés par la Ville de Dinard depuis août 1974, qui tout en se promenant sur les chemins de ronde, vous donneront tous les renseignements que vous désirerez et évoqueront même pour vous, anecdotes et légendes, telles que : « la brume » de Saint-Lunaire, « les larmes des fées » qui en se transformant en perles d'émeraude donnèrent au flot sa teinte et sa parure étincelante.

L. WINTER,
Président
de la section locale
du « Chemin de Ronde ».



Gilbert GAREL

Litier
Tapissier

DESSUS DE LITS - DOUBLES-RIDEAUX

DECORATION
Ameublement

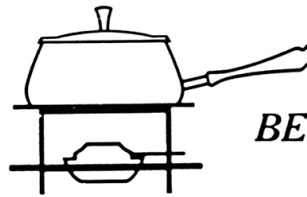
106, rue de Saint-Enogat

DINARD

Tél. 46.18.03

QUINCAILLERIE

DROGUERIE



BERNARD



38, rue Maréchal-Leclerc (face au Tennis)

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Téléphone : 46.20.24 — 35800 DINARD

Société EVEN Guy Père et Fils

PAYSAGISTE



TRAVAUX DE TERRASSEMENT

CLOTURES - DALLAGES

(ROTOVATOR)

ABATTAGE D'ARBRES ET ELAGAGE

ENTRETIEN ET TOUTES FOURNITURES



20, rue Port-Blanc

35800 DINARD — Tél. : 46.27.53

- ANNEXE II -

Protestations adressées contre le projet de prolongement de la digue promenade plage de l'Ecluse à Dinard.
(3031 (A.C. DINARD)).

Place d'Edouard

Dinard, le Vingt Décembre 1913

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous accuser réception des protestations adressées à votre Société contre notre projet de prolongement de la digue promenade dans la baie de l'Ecluse à Dinard.

La digue construite l'hiver dernier, n'est pas du goût des quelques propriétaires de la Malouine, auteurs de protestations en question. Je le regrette vivement, mais ce qui me console, c'est qu'ils sont à peu près les seuls de leur avis.

Ci-joints quelques articles de journaux qui vous feront voir ce que le public pense de notre digue. Je regrette bien de ne pouvoir y joindre une lettre de Mr Laloux membre de l'Institut, président de la Société des architectes et qui vous eut montré que Mr Laloux ne partage pas du tout la manière de voir des protestataires. Cette lettre est dans un dossier actuellement au Ministère de l'Intérieur (Dossier du projet d'acquisition des immeubles Denier). Vous pourrez en demander communication si vous le jugez utile. Ce qui serait encore mieux ce serait de demander l'avis de Mr Laloux, mais c'est là de l'histoire ancienne sur laquelle il est inutile d'insister.

En ce qui concerne les travaux qui nous restent à exécuter, les protestataires nous prêtent le projet de continuer la digue promenade tout autour de la baie de

l'Goluse jusqu'à la pointe du Grouin à l'Ouest et jusqu'à la pointe du Moulinet à l'Est de la plage, suivant un tracé indiqué en pointillé sur le croquis joint à leur protestation, et qui, soit dit en passant amplifie singulièrement la largeur de notre digue par rapport à celle de la plage et est vraiment un peu trop fait pour les besoins de la cause.

Malheureusement les projets qu'on nous prête sont tout aussi fantaisistes que le croquis en question.

Non, nous ne voulons ni faire sauter en grand les beaux rochers de la plage comme on nous en accuse, ni lui donner l'aspect d'un bassin !

Voici exactement ce que nous avons l'intention de faire. Nous voulons prolonger la digue promenade, en maçonnerie et en carrelages, mais seulement dans le haut de la plage et suivant le tracé indiqué au croquis ci-joint. La nouvelle digue aura une largeur de 10 mètres devant l'Hotel Royal, et de 6 mètres environ devant l'Hotel Crystal, et se terminera par un rond point un peu au delà de l'escalier de la Malouine, en avant du terrain Salomon Lévy.

Les photographies que je joins à cette lettre vous permettront de constater qu'il ne se trouve aucun rocher entre le Grand Casino et l'escalier de la Malouine. Dans cette partie notre digue passe devant des murs de clôture.

Les rochers ne commencent qu'au delà de l'escalier de la Malouine, et si la nouvelle digue masque quelques rochers ce sera uniquement dans la partie correspondant au rond point terminus, devant le terrain Salomon Lévy. J'ajoute qu'elle ne masquera que la partie basse des rochers au dessous du plein de Mars et si vous étiez sur les lieux vous pourriez vous rendre compte qu'ils sont ^{là} dépourvus de tout intérêt.

C'est là tout ce que nous voulons faire en tant que digue. Il n'a jamais ^{cette question} de faire devant la Malouine, comme semblent le croire les protestataires, une digue analogue à celle construite dans la partie Est de la plage.

Pour la Malouine nos projets sont les suivants :

Actuellement les villas de la Malouine se débarrassent de leurs eaux usées et de leurs vidanges par des tuyaux

ayant leurs orifices dans les rochers de la plage (Voir la copie d'une lettre du docteur Moisy).

Or pour nettoyer la plage et la débarrasser de ces tuyaux et de ces orifices, qui laissent véritablement un peu à désirer, nous sommes obligés de faire passer une conduite de 20 centimètres de diamètre au pied des murs des propriétés de la Malouine, un peu au dessous du niveau du plein de Mars.

Cette conduite, nous ne pouvons évidemment la laisser apparente dans la falaise, et pour la dissimuler nous l'encastrerons dans les rochers, partout où faire se pourra, ou quand nous ne pourrons faire autrement nous la recouvrons d'un massif en maçonnerie de dimensions aussi réduites que possible.

De plus nous voudrions dresser un peu les rochers au dessus de cette conduite, de manière à constituer un petit chemin de ronde de 1 à 2 m de largeur qui viendrait se relier à notre digue et permettrait aux promeneurs de faire le tour des rochers de la Malouine et constituerait une très jolie promenade.

Ce petit chemin de ronde ne nuirait en rien au pittoresque des falaises de la Malouine et ne modifierait pas sensiblement l'aspect des rochers. C'est l'avis de l'architecte que les propriétaires de la Malouine ont chargé de la défense de leurs intérêts, et avec lequel nous sommes tout disposés à nous mettre d'accord.

Nous ne voulons faire autour du Moulinet qu'un chemin de ronde analogue à celui de la Malouine.

Nous n'avons qu'un but c'est de donner au public une promenade intéressante et nous ne comprenons pas l'émoi que ce projet semble susciter chez certains propriétaires riverains qui seraient les premiers à en profiter.

Ce chemin de ronde, nous voudrions l'établir non seulement autour de la Malouine et du Moulinet, mais tout le long du littoral de Dinard et même au delà si c'était possible.

Vous avez été saisi de protestations émanant de propriétaires de St Briac pour un projet du même genre.

Le Touring-Club a reçu également diverses protestations.

Pour vous permettre de vous faire une idée exacte de ces divers projets je vous prie instamment de vous mettre

d'accord avec le Touring-Club pour nous envoyer des délégués auxquels nous donnerons sur place toutes les indications leur permettant de vous faire un rapport détaillé. S'il n'y a qu'une question de frais à vous arrêter nous sommes disposés à les prendre à la charge de la commune.

Nous adressons la même demande au Touring-Club.

132
Nous serons très heureux de recevoir vos délégués et de les mettre au courant de divers projets qui sont, croyons nous, très intéressants pour notre région.

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

leurs protestations, les soussignés vous prient d'agréer,
Monsieur le Président, l'assurance de leur parfaite considéra-
tion.

propriétaire Villa Belle Assise
à Dinard, signé: Petit.

propriétaire Villa La Source à Dinard
signé:

Monsieur le Président

de la Société pour la protection des paysages.

Les soussignés, propriétaires à Dinard vous prient
de vouloir bien user de votre haute influence pour faire
protéger contre leur destruction les beaux rochers de la
plage de Dinard.

Une note détaillée a été remise au Secrétaire de
la Société que vous présidez, note dans laquelle il est ex-
pliqué que les travaux ont été exécutés cette année sur la
plage de Dinard, et quels sont les projets de la Municipa-
lité pour l'année prochaine.

Dans l'espoir que vous reconnaitrez la justesse de
leurs protestations, les soussignés vous prient d'agréer,
Monsieur le Président, l'assurance de leur parfaite considé-
ration.

signés: de Boucheporn M. Duflocq
Darblay, M Solacroup

Monsieur le Président

de la Société pour la protection des paysages.

les soussignés, propriétaires à Dinard, vous prient
de vouloir bien user de votre haute influence pour faire pro-
téger contre leur destruction les beaux rochers de la plage
de Dinard.

Une note détaillée a été remise au Secrétaire de la Société que vous présidez, note dans laquelle il est expliqué quels travaux ont été exécutés cette année sur la plage de Dinard, et quels sont les projets de la Municipalité pour l'année prochaine.

Dans l'espoir que vous reconnaitrez la justesse de leurs protestations, les soussignés vous prient d'agréer Monsieur le Président; l'assurance de leur parfaite considération.

signés: Goupil

John Kinderg.

Legros

A Monsieur le Président de la Société pour la
Protection des paysages.

La Municipalité de Dinard vient de faire exécuter des travaux considérables afin de supprimer le déversement dans la mer au milieu de la plage, du collecteur des égouts d'une partie de la Ville. On a dérivé l'ancien égout en le faisant passer le long du Casino, puis au pied des rochers à l'Est, enfin un tunnel sous la pointe du Moulinet jusqu'à l'embouchure de la Rance.

Rien à objecter contre le principe de ce travail d'assainissement et de salubrité.

Mais on peut formuler et le public formule de justes critiques sur la façon peu artistique dont le travail a été réalisé. On en a profité pour créer une digue promenade, carrelée en céramique, soutenue par des murs occupant presque tout le fond de la plage, puis rejoignant à l'Est la trouée faite à travers les rochers (trouée dite "porte d'éméraude")

On a fait sauter un cube énorme de rochers pittoresques pour créer cette promenade, qui est d'une largeur démesurée et qui est soutenue par un mur dépassant à certains endroits 3 mètres de haut et se voyant en entier marée basse. Autrefois la mer venait mourir sur le sable et déferler sur les rochers. On aurait pu facilement arriver au même but en conservant les rochers naturels comme soutènement de la promenade et de l'égout.

La Municipalité prépare en ce moment un nouveau projet faisant suite au travail ci-dessus.

On va, sous prétexte de recueillir les eaux usées des habitations situées à l'Ouest de la plage, continuer la digue promenade en murailles et en carrelage, faire sauter en grand les beaux rochers, et achever complètement de donner à cette jolie baie l'aspect d'un bassin.

Il serait certainement possible, si l'on juge indi

pensable la prolongation de l'égout, de le dissimuler dans les rochers en sacrifiant le moins possible.

D'autre part, il ne paraît pas utile d'aller rechercher les eaux usées des villas situées à l'Ouest de la pointe du Grouin (Malouine) puisque celles-ci se déversent directement en pleine mer, et non sur la plage. On épargnerait ainsi beaucoup de très beaux rochers.

Quant à la promenade de ce côté, autant le passage à l'Est peut se défendre parce qu'il mène à la Cale, autant celui à l'ouest est inutile; surtout si l'on songe que le parc de la Malouine offre aux visiteurs une route, qui présente les mêmes points de vue que la promenade projetée.

Il faut ajouter que le futur projet comporte aussi la prolongation de la digue promenade actuelle à l'est, au delà de la porte d'éméraude, au pied des jolis rochers de la pointe du Moulinet et que de ce côté également, se trouve au dessus une promenade publique d'où la vue est superbe.

Enfin, comme couronnement à ce programme, on parle d'adosser des boutiques à louer aux rochers que l'on a si maladroitement sacrifiées.

Si l'on veut empêcher que la jolie plage de Dinard, si justement réputée, ne soit complètement abimée et massacrée; il n'y a pas de temps à perdre pour agir activement.

Monsieur le Président

de la Société pour la protection des paysages.

les soussignés, propriétaires à Dinard vous prient de vouloir bien user de votre haute influence pour faire protéger contre leur destruction les beaux rochers de la plage de Dinard.

Une note détaillée a été remise au Secrétaire de la Société que vous présidez, note dans laquelle il est expliqué que les travaux ont été exécutés cette année sur la plage de Dinard, et quels sont les projets de la municipalité pour l'année prochaine.

Dans l'espoir que vous reconnaîtrez la justesse de

- Doc. 1 La Bretagne en couleur Dinard (I. et V.) V 317 – La piscine. Edition Repro. Inv. G. Artur
d'Art JOS, cliché Heurtier Rennes, carte postale, (s.d.), A.P. : 96 35 0133 X
Morgand Nantes.



Fig. 1 Vue générale de la piscine de la Promenade des alliés.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0835 X

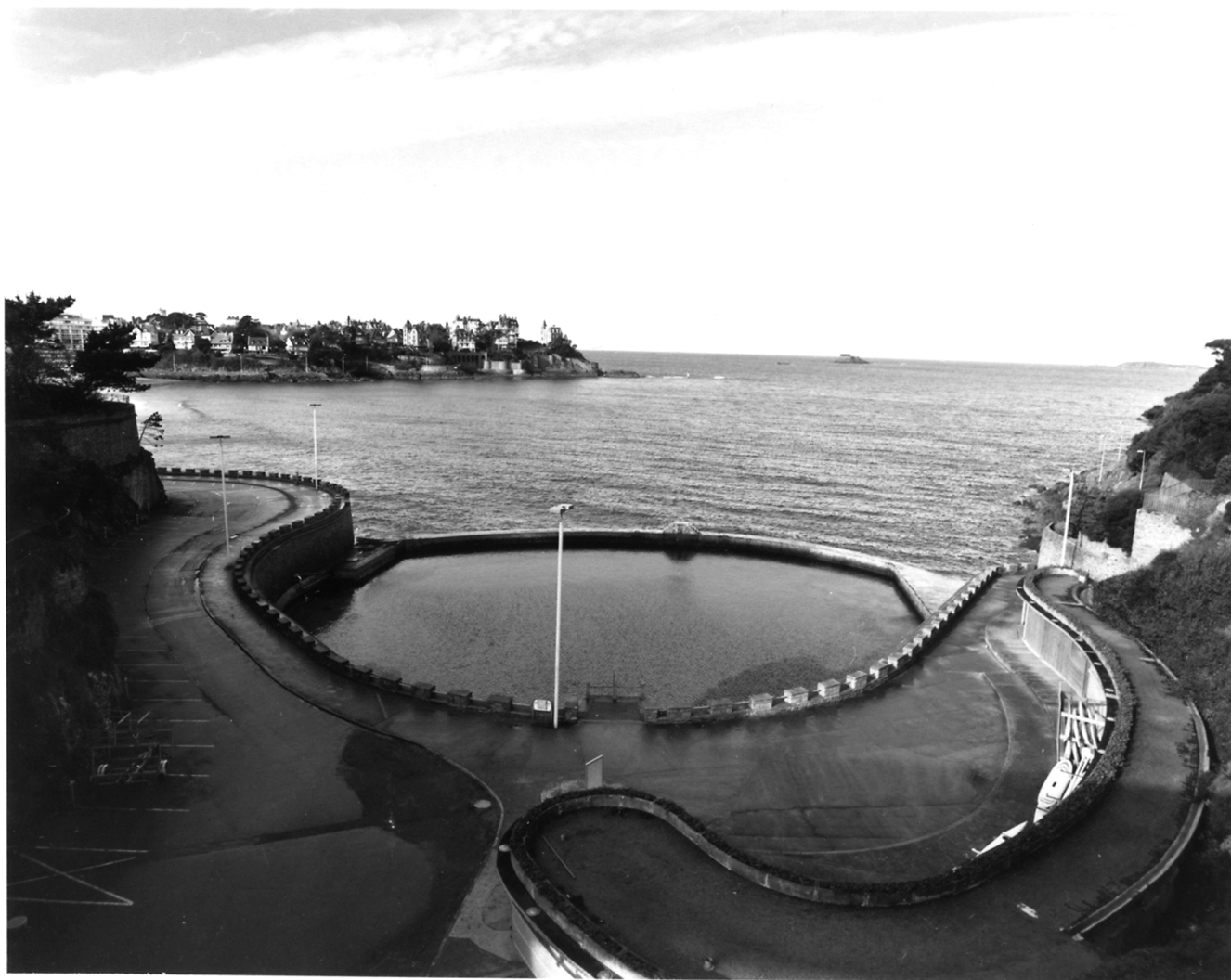


Fig. 2 Vue de situation prise de la Promenade.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0741 X

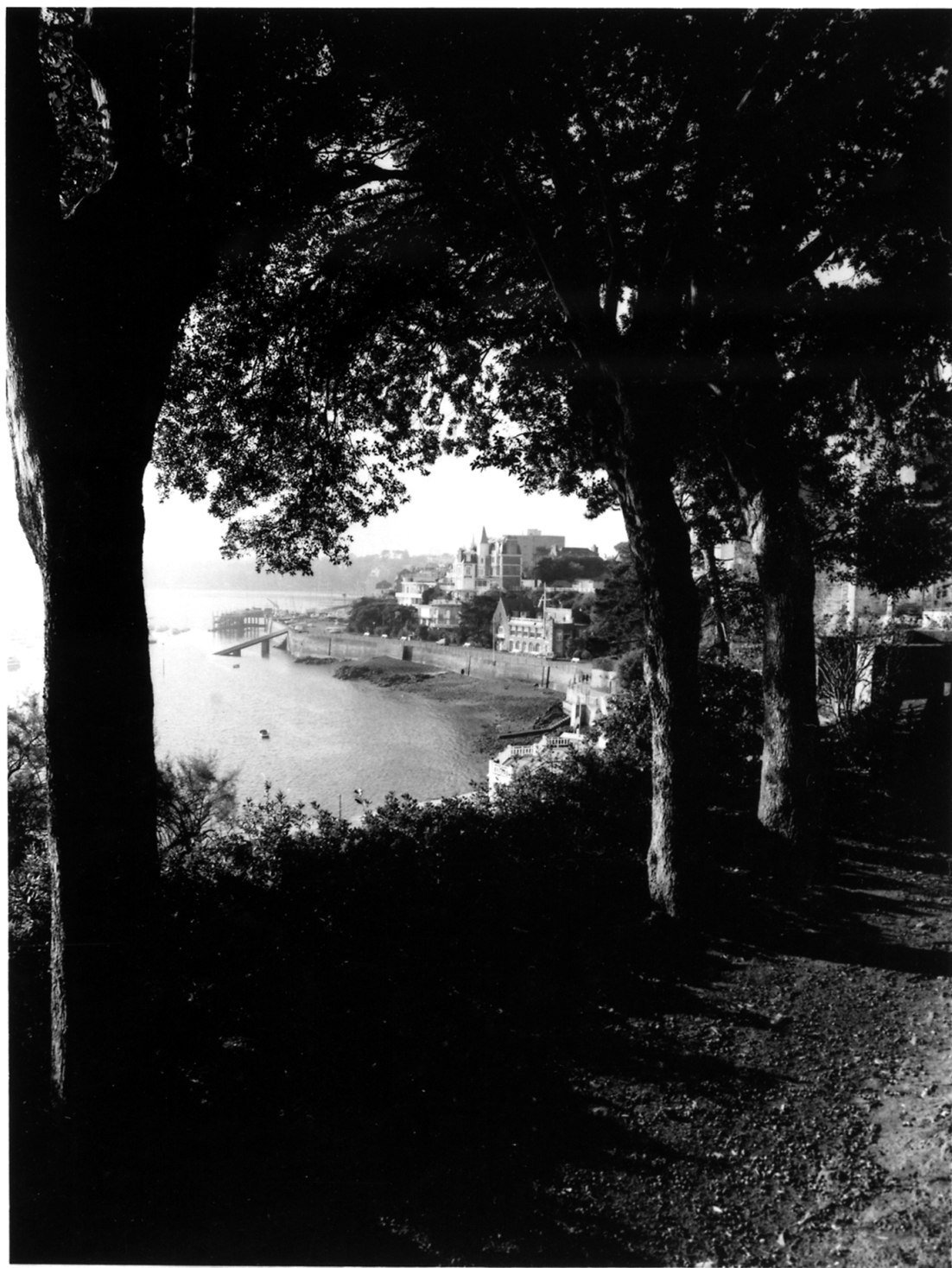


Fig. 4 Plaque commémorative du centenaire de l'arrivée à Dinard des premiers résidents britanniques. Signée C.E. POIRIER.

Phot. Inv. G. Artur
98 35 1014 X

